

Annexe à la délibération n°2025/03/5



**COMMUNE DE PLUMERGAT**  
**NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Après adoption du compte financier unique par le Conseil municipal, celle-ci sera mise en ligne sur le site Internet [www.plumergat.fr](http://www.plumergat.fr).

Le compte financier unique est le document comptable retraçant l'ensemble des opérations financières de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'année écoulée.

En matière de dépenses : les charges à caractère général sont en nette diminution par rapport à l'exercice 2023 (- 195 000 €), du fait des travaux consécutifs à l'incendie de la médiathèque ; ces travaux, pris en charge par les assureurs ont en effet été payés en section de fonctionnement. Dans une moindre mesure, les autres charges de gestion courante sont également en baisse par rapport à l'année précédente (- 9 500 €).

Les charges de personnel ont évolué : + 143 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont en légère augmentation : + 70 000 €.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2024, le compte financier unique fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 460 836,47 €	3 786 136,69 €
	Section d'investissement	1 555 694,30 €	1 338 209,37 €

		Dépenses	Recettes
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement		335 728,80 €
	Report en section d'investissement		1 306 173,94 €

TOTAL : réalisations et reports	5 016 530,77 €	6 766 248,80 €
---------------------------------	----------------	----------------

## ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

### A – Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent pour l'année 2024 à 3 214 028 €, charges rattachées comprises. Elles sont en baisse par rapport à 2023 de 76 400 €, soit **2,32 %** (pour mémoire elles étaient en hausse de + 13,89 % en 2023 par rapport à 2022). Les dépenses réelles de fonctionnement représentent en 2024 une dépense moyenne de 752 € par habitant, (pour mémoire 768 € en 2023).

Elles regroupent :

- les charges à caractère général, c'est-à-dire les frais nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine,
- les charges de personnel,
- les autres charges de gestion courante, c'est-à-dire les indemnités versées aux élus et les subventions versées aux associations ainsi qu'au CCAS,
- les intérêts de la dette
- les charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs).

### Évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE	2020	2021	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	458 767 €	590 152 €	720 938 €	954 688 €	759 241 €
012 - Charges de personnel	1 249 422 €	1 420 848 €	1 535 668 €	1 701 630 €	1 844 882 €
65 - Charges de gestion courante	491 593 €	500 912 €	543 625 €	566 059 €	556 497 €
66 - Intérêts de la dette	69 279 €	64 514 €	59 556 €	40 265 €	37 466 €
<b>Total</b>	<b>2 269 061 €</b>	<b>2 576 426 €</b>	<b>2 859 787 €</b>	<b>3 262 641 €</b>	<b>3 198 085 €</b>

Évolution et moyenne sur 5 ans :

Principales dépenses réelles de fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024//2023		Evolution annuelle moyenne 2020/2024 en %
						Évolution €	Évolution %	
011 - Charges à caractère général	458 767 €	590 152 €	720 938 €	954 688 €	759 241 €	-195 447 €	-20,47%	13,42%
012 - Charges de personnel	1 249 422 €	1 420 848 €	1 535 668 €	1 701 630 €	1 844 882 €	143 251 €	8,42%	10,23%
65 - Charges de gestion courante	491 593 €	500 912 €	543 625 €	566 059 €	556 497 €	-9 561 €	-1,69%	3,15%
66 - Intérêts de la dette	69 279 €	64 514 €	59 556 €	40 265 €	37 466 €	-2 799 €	-6,95%	-14,25%
<b>Total</b>	<b>2 269 061 €</b>	<b>2 576 426 €</b>	<b>2 859 787 €</b>	<b>3 262 641 €</b>	<b>3 198 085 €</b>	<b>-64 556 €</b>	<b>-1,98%</b>	<b>8,96%</b>

1/ Les charges de personnel (chapitre 012) : En 2024, elles représentent 57,40 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 51,71 % en 2023).

Les charges de personnel s'élèvent à 1 844 882 € en 2024, contre 1 701 630 € en 2023, soit une augmentation de 8,42 % (+ 143 252 €).

2/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 556 497 €

Ce chapitre enregistre une diminution des dépenses, de l'ordre de 9 561 € (- 1,69 %).

Dans le détail :

- Les indemnités élus sont stables : + 1 900 €
- La participation au service d'incendie et de secours (c/6553) est en augmentation : + 6 768 €, elle s'élève à 78 264 € en 2024, contre 71 496 € en 2023
- Les subventions scolaires versées aux écoles privées (c/6558) diminuent de 30 500 € (18 %), du fait de la baisse des effectifs
- La participation aux frais de fonctionnement de l'espace Gilles Servat et à la gestion de Mériadec (participation accueil de loisirs, restauration scolaire et trajets école Saint-Gilles, périscolaire, espaces verts), à la restauration scolaire de Sainte-Anne-d'Auray (c/657341) diminue également : - 7 685 €, soit 12 %
- La participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par le Syndicat Mériadec Villages (c/657358) : + 11 400 €. Cette participation dépend directement des dépenses réalisées
- La subvention versée au CCAS (c/657362) reste stable : 20 000 €
- Les subventions de fonctionnement aux associations sont stables (c/65748) : 44 068 € en 2024, contre 42 326 € en 2023
- Les droits d'utilisation informatique en nuage (c/65811 et c/65818) concernent les dépenses relatives aux licences de logiciels, nom de domaine, pare-feu, diffusion musicale au sein de la médiathèque : 18 144 € en 2024 contre 13 041 € en 2023. Les nouvelles dépenses liées à la mise en service de la médiathèque représentent 1 400 € et concernent la licence pour l'automate de prêt, la diffusion musicale au sein du bâtiment. A noter : les dépenses pour protéger le serveur informatique d'éventuels cyberattaques sont également plus importantes.

### 3/ Les intérêts de la dette (Intérêts Courus Non Echus pris en compte) :

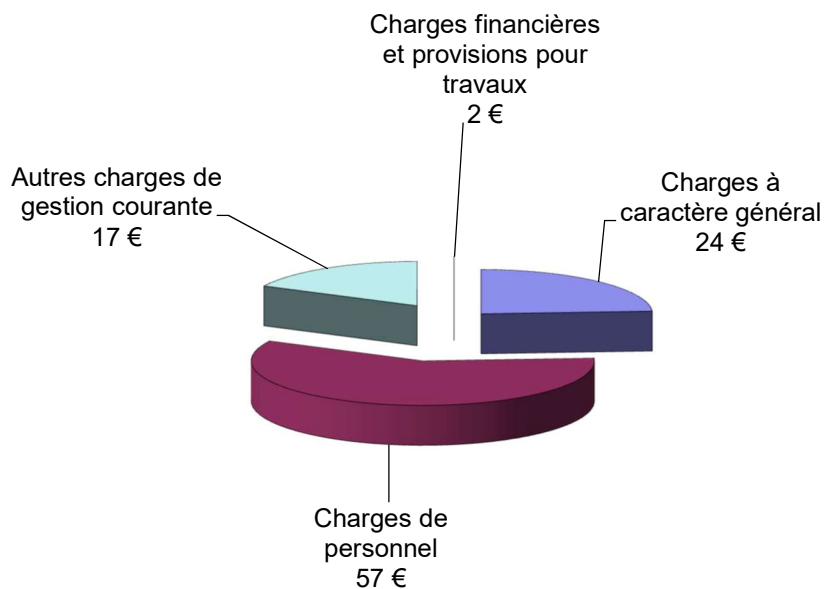
Les intérêts de la dette versés en 2024 pèsent très peu sur le budget global des dépenses réelles de fonctionnement : 1,17 %.

Les intérêts payés en 2024 sont en baisse et aucun nouvel emprunt n'a été contracté lors de cet exercice.

Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
76 793 €	58 624 €	49 938 €	45 215 €	41 059 €	40 265 €	37 466 €

### 4/ Structure des charges réelles de fonctionnement pour 100 €

Structures des principales dépenses réelles de fonctionnement pour 100 € - ANNÉE 2024



## B - Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement regroupent :

- ✓ les atténuations de charge, c'est-à-dire les remboursements sur rémunérations du personnel lors des arrêts maladie (vu précédemment, dans le cadre des dépenses de personnel)
- ✓ les produits issus de l'utilisation des équipements et des services
- ✓ la fiscalité directe et indirecte
- ✓ les dotations et subventions versées par l'Etat et les autres organismes
- ✓ les autres produits de gestion courante, c'est-à-dire le revenu des immeubles
- ✓ les produits exceptionnels (dont remboursements de sinistres).

Les recettes réelles de fonctionnement 2024, rattachements compris, s'élèvent à 3 759 480 €. En 2023, elles s'élevaient à 4 097 251 €, soit une baisse de 8,24 % (pour mémoire elles étaient en hausse de 10 % en 2023, en neutralisant les recettes exceptionnelles – sinistre médiathèque).

Toutefois, il convient de neutraliser les recettes exceptionnelles s'élevant à 13 358 € en 2024 (échange parcelles) et à 404 318 € en 2023 (prise en charge du sinistre médiathèque).

En neutralisant l'ensemble des recettes exceptionnelles sur chacun des exercices 2024 et 2023, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une **hausse de 1,44 %**, inférieure aux résultats précédents (pour mémoire + 10,36 % en 2023 et + 4,63 % en 2022).

Hors recettes exceptionnelles, la moyenne par habitant est de 876 € en 2024, contre 858 € en 2023.

### Évolution des principales recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE	2020	2021	2022	2023	2024
013 - Remboursement charges de personnel	93 156 €	121 744 €	68 128 €	82 954 €	63 402 €
70 - Produits des services	220 733 €	319 667 €	341 659 €	357 315 €	359 766 €
73 - Impôts et taxes	1 531 767 €	1 591 661 €	1 712 319 €	1 976 682 €	2 068 927 €
74 - Dotations et participation	1 135 441 €	1 136 271 €	1 176 890 €	1 237 629 €	1 219 806 €
75 - Autres produits de gestion courante	7 819 €	8 461 €	28 458 €	21 730 €	34 221 €
<b>Total</b>	<b>2 988 916 €</b>	<b>3 177 804 €</b>	<b>3 327 454 €</b>	<b>3 676 310 €</b>	<b>3 746 122 €</b>

CHAPITRE	2023	2024	Évolution €	Évolution %
013 - Remboursement charges de personnel	82 954 €	63 402 €	-19 552 €	-23,57%
70 - Produits des services	357 315 €	359 766 €	2 451 €	0,69%
73 - Impôts et taxes	1 976 682 €	2 068 927 €	92 245 €	4,67%
74 - Dotations et participation	1 237 629 €	1 219 806 €	-17 823 €	-1,44%
75 - Autres produits de gestion courante	21 730 €	34 221 €	12 492 €	57,49%
<b>Total</b>	<b>3 676 310 €</b>	<b>3 746 122 €</b>	<b>69 812 €</b>	

Évolution et moyenne sur 5 ans :

CHAPITRE	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024//2023		Evolution annuelle moyenne 2020/2024 en %
						Évolution €	Évolution %	
Remboursement charges de personnel	93 156 €	121 744 €	68 128 €	82 954 €	63 402 €	-19 552 €	-23,57%	-9,17%
Produits des services	220 733 €	319 667 €	341 659 €	357 315 €	359 766 €	2 451 €	0,69%	12,99%
Impôts et taxes	1 531 767 €	1 591 661 €	1 712 319 €	1 976 682 €	2 068 927 €	92 245 €	4,67%	7,80%
Dotations et participation	1 135 441 €	1 136 271 €	1 176 890 €	1 237 629 €	1 219 806 €	-17 823 €	-1,44%	1,81%
Autres produits de gestion courante	7 819 €	8 461 €	28 458 €	21 730 €	34 221 €	12 491 €	57,49%	44,64%
<b>Total</b>	<b>2 988 916 €</b>	<b>3 177 804 €</b>	<b>3 327 454 €</b>	<b>3 676 310 €</b>	<b>3 746 122 €</b>	<b>69 812 €</b>	<b>1,90%</b>	<b>5,81%</b>

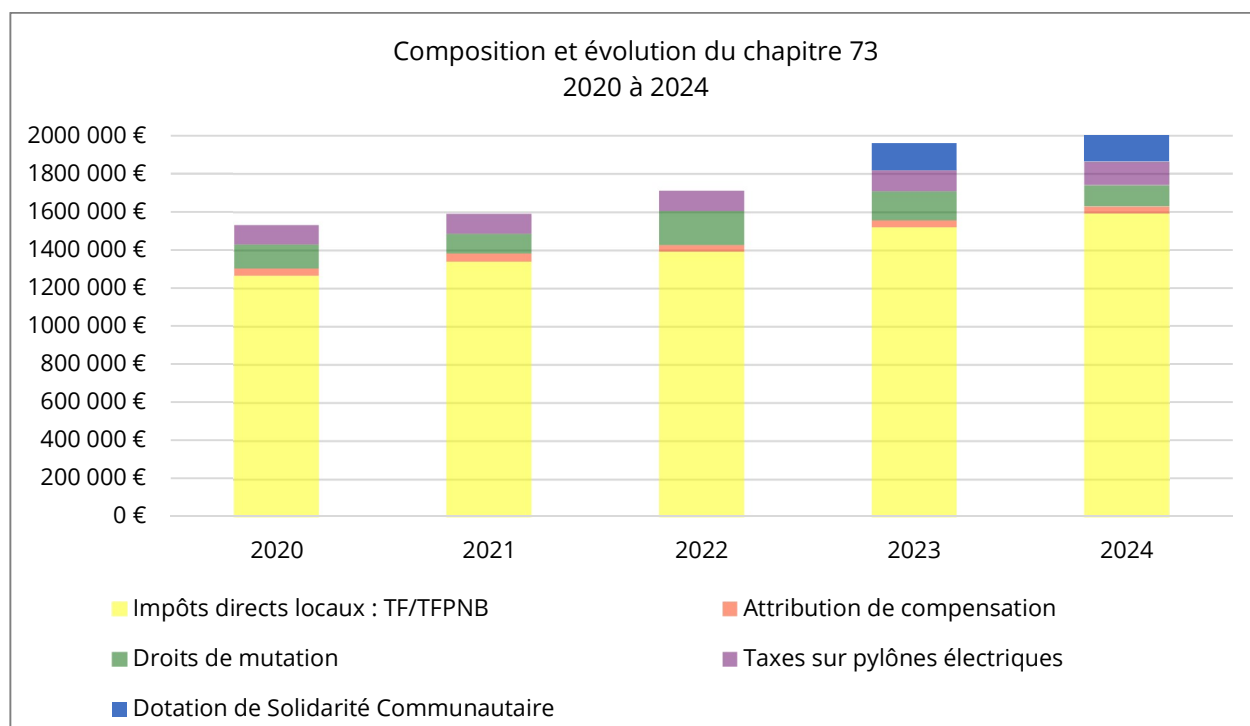
**Bilan activité médiathèque août – décembre 2024**

La médiathèque Porte Plum' a ouvert ses portes au public le 20 août 2024. 19 bénévoles se relaient lors de permanences pour une présence de 22 h par semaine.

Nombre de documents à disposition du public	7 257
Nombre d'inscriptions sur la période	500
Nombre de visiteurs actifs	1 220
Nombre de documents empruntés sur la période	9 956
Rang en nombre de prêts par rapport au réseau	8 <sup>ème</sup> place sur 22 médiathèques
<u>Animations</u> : les cafés connectés, les lectures contées, les bébés lecteurs, les rendez-vous contes ! les p'tits ateliers créatifs, animations ponctuelles, expositions et conférences salle de conférence	

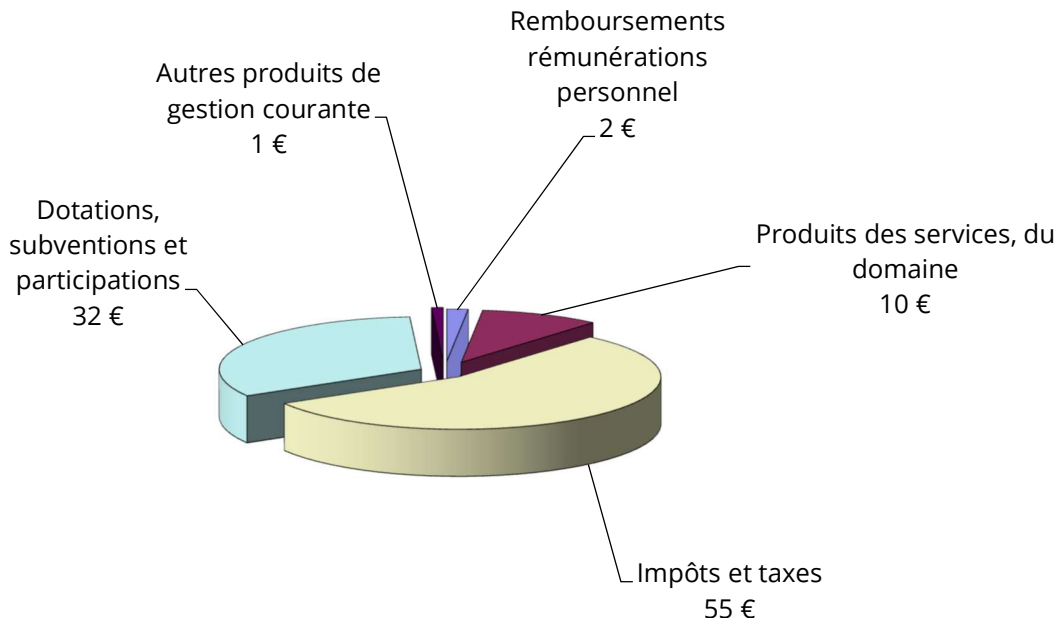
## 2/ Évolution des produits issus de la fiscalité et Dotation Solidarité Communautaire

Nature de la recette	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts directs locaux : TF/TFPNB	1 265 685 €	1 338 781 €	1 391 150 €	1 518 507 €	1 590 389 €
Attribution de compensation	36 964 €	43 198 €	34 167 €	36 012 €	37 712 €
Droits de mutation	126 323 €	103 501 €	178 320 €	152 717 €	112 792 €
Taxes sur pylônes électriques	101 720 €	104 040 €	106 760 €	112 000 €	122 960 €
Dotation de Solidarité Communautaire				142 292 €	203 386 €
<b>Total</b>	<b>1 530 692 €</b>	<b>1 589 520 €</b>	<b>1 710 397 €</b>	<b>1 819 236 €</b>	<b>2 067 239 €</b>



### 3/ Structure des produits réels de fonctionnement pour 100 €

Structures des principales recettes réelles de fonctionnement pour 100 € - ANNEE 2024



## ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A- Les dépenses réelles d'investissement :

Elles regroupent les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme, les frais d'études, les dépenses d'équipement et le remboursement de la dette en capital.

Les dépenses d'équipement seules constatées au compte administratif s'élèvent à **1 154 936 €** (montants TTC - Restes à réaliser non inclus, détaillés en fin de document) :

#### 1 - Les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme, les frais d'études et logiciels (c/2031)

- Salle de sport : maîtrise d'œuvre et études de sol : 135 900 €
- Travaux de rénovation énergétique bâtiments municipaux : 19 880 €

#### 2 - Les principales dépenses d'équipement :

- Travaux de voirie : 358 000 €
- Travaux local commercial : 130 400 €



- Médiathèque : matériel, mobilier, solde travaux : 130 000 €
- Acquisition maison d'habitation 4 rue Joseph Evenas + frais notaire : 72 000 €
- Aménagement Place de l'église Mériadec, place du Castil Plumergat : 57 000 €
- Matériel et mobiliers 2 écoles publiques : 50 000 €
- Aménagement cuisine salle Belle-Ile : 34 900 €
- Panneaux de signalisation : 14 000 €
- Remplacement portillons des deux cimetières : 10 400 €

### 3 - Le remboursement de la dette :

Le remboursement de la dette en capital sur l'exercice 2024 est de 151 456 € (pour mémoire il s'élevait à 176 017 € en 2023) et se répartit ainsi :

- ✚ 95 267 € de remboursement des prêts en cours
- ✚ 45 219 € de remboursement de prêts au syndicat Mériadec Villages (au prorata de la population)
- ✚ 10 970 € de remboursement de prêts CAF pour la construction de l'accueil de loisirs (sans intérêts – prêt sur 15 ans – dernière échéance)

L'annuité complète de la dette bancaire (capital + intérêts) en 2024 s'est élevée à 188 921 € (pour mémoire 216 282 € en 2023).

### **B - Les recettes réelles d'investissement :**

- ✚ Encaissement de subventions pour un montant de 237 000 € concernant :
  - Médiathèque : 150 757 € (Région – État)
  - Extension et restructuration des sanitaires école Arlequin bleu : 25 223 € (conseil départemental)
  - Chemin piétonnier RD 19 – Sainte Anne : 23 563 € (conseil départemental)
  - Travaux de voirie : 18 550 € (conseil départemental)
  - Schéma cyclable Plumergat – Sainte-Anne-d'Auray : 12 072 € (AQTA, État, conseil départemental)
  - Rénovation énergétique école Arlequin bleu, audit : 6 835 € (AQTA)
- ✚ FCTVA : 117 419 €
- ✚ Taxe d'aménagement : 70 112 € (contre 85 907 € en 2023)
- ✚ L'affectation du résultat 2023 : 450 000 €

## LE RÉSULTAT D'EXÉCUTION 2024

Avec un excédent en fonctionnement de 325 K€ et un déficit d'investissement de 217 K€, **l'exercice 2024 se solde par un résultat global excédentaire de 108 K€** (contre 249 K€ en 2023).

Compte tenu des résultats reportés excédentaires en fonctionnement de 336 K€ et en investissement de 1 306 K€, **le résultat de clôture cumulé s'établit à 1 750 K€** (contre 2 089 K€ en 2023).

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 661 029,02 €. Il est proposé d'affecter ce résultat ainsi :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	
Au financement de l'investissement 2025 (c/1068)	<b>350 000,00 €</b>
En report à nouveau en fonctionnement (c/002)	<b>311 029,02 €</b>